

**Automobilistes, cyclistes, piétons...
Partageons l'espace public !**
Dossier page 4



SOMMAIRE



DOSSIER	4
Automobilistes, cyclistes, piétons... Partageons l'espace public !	
RETOUR EN IMAGES	12
LE COIN DES ASSOCIATIONS	16
EXPRESSIONS LIBRES	18
CARNET DE VILLAGE	19

Au revoir Josette SAUVAGE



C'est avec beaucoup d'émotion que la rédaction a appris la disparition de Josette SAUVAGE. Habitante de Voisenon pendant plus de 50 ans, Josette s'est éteinte à Cagnes-sur-Mer, dans les Alpes-Maritimes à l'âge de 84 ans, là où elle était partie vivre auprès de sa fille Isabelle, avec son mari, Jean. Bénévole, Josette n'a pas compté ses heures au service des Voisenonais qu'elle aimait tant, notamment au sein de Familles Rurales. Passionnée d'activités manuelles, elle avait récemment fait don de ses œuvres de Scrapbooking à la Commune avant son départ de Voisenon. Vous pouvez venir admirer ses œuvres en mairie où elles sont exposées de manière permanente. Monsieur le Maire et le Conseil municipal adressent ses sincères condoléances à sa famille et en particulier à son mari, Jean et à sa fille, Isabelle.

Note de la rédaction

Les informations sont fournies par la Commune et ses partenaires. Elles sont susceptibles d'être modifiées selon l'actualité, indépendamment de la volonté du Conseil municipal.

AGENDA

- **Dim. 09 juin 2024** : ÉLECTIONS EUROPEENNES au Mille-Club
- **Dim. 09 juin 2024** : Concours de Pétanque sur le terrain devant le Mille-Club, organisé par l'ASCV
- **Sam. 15 juin 2024** : Kermesse des Écoles, à l'école maternelle Constant Duport de Voisenon, organisée par l'ADPEVM
- **Sam. 15 juin 2024** : Concert Harpe et Violon, à l'Amphithéâtre de Nazareth, proposé par la Mairie
- **Lun. 17 juin 2024** : Diffusion du match Autriche-France de Coupe d'Europe de Football, Salle du Conseil municipal à la Mairie de Voisenon, proposée par la Mairie avec l'ASCV
- **Mar. 18 juin 2024** : Cérémonie de commémoration de l'Appel du Général de Gaulle
- **Vend. 21 juin 2024** : Diffusion du match France-Pays Bas de Coupe d'Europe de Football, Salle du Conseil municipal à la Mairie de Voisenon, proposée par la Mairie avec l'ASCV
- **Mar. 25 juin 2024** : Diffusion du match France-Pologne de Coupe d'Europe de Football, Salle du Conseil municipal à la Mairie de Voisenon, proposée par la Mairie avec l'ASCV
- **Sam. 13 juillet 2024** : Retraite aux flambeaux et Guinguette au Mille-Club
- **Dim. 14 juillet 2024** : Cérémonie, au Monument aux morts
- **Dim. 14 juillet 2024** : Concours de Pétanque sur le terrain devant le Mille-Club, organisé par PCVSD 77
- **Dim. 14 juillet 2024** : Diffusion de la finale de Coupe d'Europe de Football, Salle du Conseil municipal à la Mairie de Voisenon, proposée par la Mairie avec l'ASCV



Votre Maire à l'écoute

- ☎ 01 60 68 29 00
- @ mairie@voisenon.fr
- f Julien Aguin
- 🐦 @julienaguin

**Cadre de vie :
Une parole donnée,
un cap fixé,
un travail bien engagé,
un sujet maîtrisé !**

Chères Voisenonaises, Chers Voisenonais,

Nous voici aux portes de l'été où les prochains mois seront ponctués par plusieurs rendez-vous qui nous rappellent **le caractère exceptionnel de notre village à tout prix à préserver.**

Depuis de nombreuses années, la circulation automobile s'est accentuée dans notre secteur essentiellement dû à l'urbanisation massive de nos voisins, nous essayons de maîtriser. Les habitudes de stationnement engendrés par la multiplication du nombre de voitures par foyer démontrent qu'il est nécessaire d'aménager l'espace public, de mieux considérer les déplacements de chacun en fonction des moyens dont il dispose.

Nous consacrons ce bulletin d'informations municipales à nos actions en matière de partage de l'espace public, de circulation et de stationnement afin que **chacun trouve sa place dans notre village et puisse circuler de manière apaisée, notamment les piétons, les parents de nos écoliers et collégiens le réclament.** Nous travaillons également aux aménagements qui facilitent les déplacements doux : à pied, à vélo, en patins à roulettes...

Depuis notre élection en 2020, nous nous employons avec les élus du Département à l'aménagement des rues des Closeaux (RD 82) et des Écoles (RD 35). Nous avons obtenu l'accord du Président pour aménager le cœur du village devant la boulangerie. Des études sont en cours pour déterminer un schéma de partage de la rue efficace et accessible à chacun. Nous pensons évidemment aux poussettes, aux personnes à mobilité réduite, à nos aînés... sans être des anti-voitures pour autant !

L'adhésion unanime du Conseil municipal à la Police intercommunale de Melun Val de Seine est un succès tant en matière de prévention, qu'en matière de renfort à la Police nationale. Bien évidemment, les agents ne peuvent être derrière tous les contrevenants, ni même connaître leur origine. L'installation, cet été, du système de vidéo-protection viendra compléter la droite ligne de ce que nous mettons en œuvre chaque jour pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

« N'attends pas que les événements arrivent comme tu le souhaites. Décide de vouloir ce qui arrive... et tu seras heureux. » Epictète.



Le Maire, Julien AGUIN, pendant « Seine et Sports 2024 »

Ce travail collaboratif est nécessaire pour tenir le cap des transformations nécessaires et faire évoluer les mentalités, les habitudes et les comportements afin que chacun trouve sa place en fonction des besoins, des moyens disponibles.

Chaque année, le vote du budget permet de réaffirmer la stratégie budgétaire de notre village, d'ajuster les choix d'investissements au regard des ressources financières disponibles et d'intégrer les nouvelles règles et contraintes imposées par la Loi de Finances votée à l'Assemblée nationale.

Depuis 2020, le cap stratégique n'a pas changé grâce à l'instauration d'un plan pluriannuel d'investissement, d'un rapport d'orientation budgétaire (même s'il n'est pas obligatoire dans les communes de moins 3 500 âmes) et d'un suivi régulier des comptes.

Cette année-là, Voisenon en quasi-faillite était asphyxiée par des choix et des exécutions budgétaires arbitraires, des conflits de personnes et pendant des décennies, incapable d'investir ne serait-ce que pour entretenir ses propres équipements. Grâce à nos efforts et à

notre méthode de travail, **nous avons pu adopter cette année, à l'unanimité, un budget cumulé de 2,5 millions d'euro. Le cap budgétaire est tenu et le travail continue.**

L'équipe municipale est pleinement mobilisée pour réaliser l'avenir de notre village avec passion et détermination car Voisenon est au cœur de nos choix.

*Agissons ensemble pour préserver
notre bien le plus précieux :
Voisenon ! Bel été à tous.
Julien Aguin*

Le Maire,
Julien AGUIN

Haro sur la cause des embouteillages dangereux et polluants en centre-bourg.

Face à une recrudescence d'incivilités routières, Julien AGUIN et son équipe municipale en appellent à une prise de conscience collective pour fluidifier le trafic routier et sécuriser les déplacements dans le village ; le danger, ici, est intimement lié aux stationnements illicites. « *En respectant les règles de base du Code de la route, la circulation deviendrait fluide et sécurisée* », observe Monsieur le Maire. « *Il s'agit simplement de faire preuve de bon sens et de respecter les règles. Par exemple, on ne stationne ni sur les trottoirs, ni aux intersections, ni le long de la chaussée lorsqu'il y a une bande jaune continue. Nous vivons dans un village, certes, mais les règles de stationnement en France sont valables partout, même à Voisenon* ».

On ne peut pas dissocier circulation et stationnement. Le Code de la route s'impose à tous martèle l'élus qui déplore que les parkings gratuits du centre-bourg, Mairie, Maison des associations, rue des Closeaux, notamment restent désespérément vides alors que les trottoirs, les emplacements des bus et les chaussées sont encombrés.



Régulièrement des messages de sensibilisation au respect du Code de la route et aux règles de stationnement sont rappelés aux usagers et aux habitants, comme l'interdiction pour tous les véhicules (deux ou quatre roues) de se garer sur les trottoirs exclusivement réservés aux déplacements des piétons ou encore le non-franchissement d'une ligne blanche pour rentrer chez soi ou se garer... Hélas, les habitudes ont parfois la vie dure. L'arrivée des agents de la Police intercommunale a quelque peu changé la donne. Les infractions sont devenues contraventions, l'objectif est qu'il n'y en ait plus à donner.

« *Si le Conseil municipal de Voisenon a voté à l'unanimité en faveur de l'adhésion du village à la Police intercommunale, c'est bien pour qu'elle fasse son travail. Le respect du Code de la route est l'une de ses missions* », remarque l'édile avant de rappeler la large offre de stationnement proposée dans la Commune. « *150 places au total sur le territoire communal* ». Et pour autant, au grand dam du Maire, certains parking, gratuits et rénovés, accessibles

jour et nuit, restent désespérément vides. Parking de la mairie : 15 places ; parking de la Maison des associations : 10 places ; Mille-Club : 40 places. Il y a des places de stationnement dans tous les quartiers, rue des Closeaux « placette » et « salon de coiffure », place du 14 Juillet, dans les lotissements, allée des Bleuets, et à la sortie nord rue de la Ronce Fleurie ».



Chaque jour, des automobilistes stationnent sur les trottoirs, les passages piétons, les arrêts de bus, les chaussées et bloquent la circulation. Et pourtant, « *à quelques mètres seulement, il y a des parkings disponibles et gratuits* » déplore Julien AGUIN, le maire qui en appelle à plus de civisme. Des bandes rugueuses pour ralentir la vitesse sont la dotation attendue par les élus de Voisenon, le Département de Seine-et-Marne va procéder à l'installation de dispositifs pour « *casser* » la vitesse sur la D82 aux entrées de ville. Ces bandes rugueuses incitent à la décélération, elles permettront aux conducteurs de ralentir afin d'atteindre les 30km/h, vitesse autorisée dans le centre bourg.



Dites-nous Monsieur l'Adjoint au Maire



Francis ROUSSET, Adjoint au Maire délégué aux Travaux et au Cadre de vie

Un aménagement a été réalisé en février dernier en centre village, de quoi s'agit-il ?

Cet aménagement au croisement de la rue Grande et de la rue des Closeaux était nécessaire pour la sécurité des piétons et pour la fluidité du trafic routier. Des potelets ont été rajoutés pour protéger du stationnement le passage piétons. Certains automobilistes s'y garaient le temps d'acheter leur baguette, suffisamment pour bloquer le flux de véhicules et créer un embouteillage. Aujourd'hui, il n'est plus possible d'opérer un demi-tour ni de stationner sur le trottoir devant l'Inattendu. Cela a déjà contribué à fluidifier le trafic.

Le stationnement est-il un facteur aggravant des difficultés de circulation dans le village ?

C'est un sujet préoccupant avec la vitesse, les deux sont liés. Certains prennent des risques pour dépasser un véhicule lent ou pour ne pas rester bloqués par un véhicule stationnant à cheval sur la voie et le trottoir. Ces situations sont accidentogènes et ne créent par un climat apaisé pour les piétons. Les stationnements en dehors des zones réservées à cet effet ne peuvent être une habitude car le centre village est un passage obligé pour les différents élèves et enfants de village. Plusieurs parcs de stationnement sont à disposition : place du 14 Juillet, devant le salon de coiffure, parking de la mairie, à la maison des associations, rue de la Ronce Fleurie et en sortie nord du village. Faire quelques pas pour regagner son véhicule doit devenir un geste civique pour que chacun puisse profiter pleinement de notre cadre vie.



Certains ont plusieurs véhicules, et n'ont pas la place chez eux...

Oui, c'est un état de fait. Beaucoup de foyers disposent de trois ou quatre véhicules. Le domaine public doit malgré tout rester partagé pour tous et chacun doit apprendre à respecter son espace dédié.

La priorité que nous nous sommes fixés à travers nos dernières réalisations est claire, ce sera la sécurité du plus fragile dans le flot de circulation, c'est à dire les piétons.

La rue des Fontaines est à proximité du collège, vous faites référence au flux généré par l'établissement scolaire ?

Tout à fait, le fonctionnement du collège nécessite une vingtaine de bus matin et soir ainsi que le mercredi midi. À cela s'ajoutent les véhicules des parents d'élèves. La place du 14 juillet est alors envahie, tout comme les rues adjacentes. La circulation est alors un enfer pendant 30 à 40 minutes. Les bus se trouvent également dans une situation de blocage par le comportement incivique des automobilistes qui, pour gagner 3 mètres, s'engagent dans le carrefour, empêchant toute possibilité de descendre en direction du collège. C'est une difficulté à résoudre mais chacun doit faire preuve de civisme et de responsabilité.



La police intercommunale, voulue par le Conseil municipal, est une police de proximité.

La Police intercommunale intervient ?

Oui bien sûr, mais comme son nom l'indique, elle est intercommunale et donc mutualisée avec 14 autres communes. Les agents ne peuvent pas être sur Voisenon chaque jour. Le Code de la route doit être accepté volontairement, sinon il faut accepter la verbalisation.

Certains habitants se sont plaints d'avoir été verbalisés, que leur répondez-vous ?

La population est globalement satisfaite de la présence policière dans le village. Pour le stationnement, je comprends que cela soit plus mitigé, mais les agents ont pour mission de faire respecter la réglementation. Certaines habitudes ont la vie dure mais un stationnement organisé est aussi une partie de la solution sur des déplacements piétons apaisés. Le raisonnement qui consiste à penser que stationner son véhicule devant chez soi est un droit de faits s'avère être une infraction. Nous parlons de domaine public et il doit donc pouvoir être utilisé pour ce qu'il est.

Paroles à...

Éric MESSAOUD,
Chef de la Police intercommunale de Melun Val de Seine

Combien d'agents compte la Police intercommunale ?

Elle compte 13 agents. Nous intervenons actuellement sur 14 communes, 16 d'ici l'été. Nos patrouilles sont quotidiennes, nuit et jour.

Quelles sont les infractions les plus fréquemment relevées à Voisenon ?

Le non-respect des stationnements, de la vitesse et des stops. Je rappelle qu'au Stop c'est l'arrêt absolu du véhicule, et non je ralentis, point mort et je redémarre. Nous relevons également des infractions sur le téléphone au volant, l'absence de ceinture de sécurité ou le mauvais équipement de sécurité pour les enfants. Nous intervenons sur les stationnements gênants et dangereux, par exemple sur les trottoirs, sur les arrêts de bus ou devant l'école, gênant ainsi la giration du bus et par conséquent créant un embouteillage. La semaine dernière nous sommes intervenus car des poids lourds étaient stationnés, ils ont été verbalisés. Nous intervenons aussi sur les stationnements abusifs, il s'agit de véhicule stationné en un même point de la voie publique ou de ses dépendances de façon ininterrompue pendant une durée supérieure à sept jours. Si le propriétaire du véhicule ne réagit pas, nous procédons à la mise en fourrière du véhicule à ses frais.

Comment procédez-vous pour verbaliser ?

Nous sommes équipés de smartphone GVE (Géo Verbalisation Électronique). Le constat de l'infraction est immédiatement transmis à Rennes pour traitement et l'envoi de la contravention. Nous prenons plusieurs photos pour constater l'infraction, c'est important pour lever toutes contestations. Auparavant certains contrevenants contestaient les contraventions en envoyant des photos qui modifiaient la réalité. Impossible aujourd'hui.



Fanny LIDOUREN, Conseillère municipale déléguée à la Réussite éducative



Matin, midi et soir, c'est un raz de marée de parents qui déposent les enfants et croisent la route des usagers de cette route départementale. Parfois, le bus scolaire ne peut même pas braquer et tout le monde est à l'arrêt. C'est l'embouteillage ! C'est une vraie galère de circuler dans ces créneaux aux abords de l'école. Le bus qui assure la liaison entre les deux établissements scolaires de Voisenon et Montereau-sur-le-Jard est trop souvent bloqué à l'arrêt par des véhicules gênants, certains sur l'emplacement bus, pourtant matérialisé. La police intervient et verbalise. C'est mal perçu, mais que faire ? Peut-être créer un dépose-minute ? Il y a des pistes de réflexion, nous devons en rediscuter avec Monsieur le Maire et les élus.

Il y a des places sur les parkings de la mairie, de la maison des associations et du Mille-Club. Tous sont ouverts 7j/7 et 24h/24. Un casse-tête ce stationnement anarchique. Essayons de privilégier le trajet à pied pour l'école maternelle et le transport en bus grâce à la navette scolaire reliant Voisenon à Montereau-sur-le-Jard.

Jacqueline BESNARD, Adjointe au Maire déléguée à l'Espace public



Qui respecte la limitation de vitesse dans le village ? Récemment un véhicule m'a doublé à vive allure en plein centre devant la boulangerie. Je roulais pourtant à la vitesse autorisée. Heureusement qu'aucun piéton ne traversait à ce moment-là. Stationnement gênant, vitesse excessive, stop non marqué, non-respect de l'interdiction aux camions de 3,5 tonnes signalé avant qu'ils ne s'engagent sur la départementale. J'ai hâte que le village soit équipé de caméras afin que l'on puisse procéder à la vidéoverbalisation. Il faut protéger les piétons, lesquels sont contraints de marcher sur la chaussée parce qu'un véhicule encombre le trottoir, c'est un comble ! Il n'y pas eu d'accident, c'est heureux, presque étonnant face au nombre d'infractions. Pis, il peut s'agir de riverains qui considèrent que le trottoir devant leur maison, leur appartient. Ils disent : « Ça fait 40 ans que je me gare là ! Pourquoi ça changerait ? ». Les temps ont changé pas le Code de la route qui s'applique à Voisenon comme ailleurs. Hélas certains ne voient que leur intérêt, chacun pour soi. Seule la crainte de la contravention fera changer de conduite.

Que dit la loi ?

« En agglomération, tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé par rapport au sens de la circulation selon les règles suivantes* :

1° Sur l'accotement, lorsqu'il n'est pas affecté à la circulation de catégories particulières d'usagers (voie réservée aux cycles, bus, taxi ou véhicules lents) et si l'état du sol s'y prête ;

2° Pour les chaussées à double sens, sur le côté droit de celles-ci, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police et c'est le cas à Voisenon, il n'est pas autorisé de se stationner sur la chaussée marquée d'une bande jaune.

3° Pour les chaussées à sens unique, sur le côté droit ou gauche, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

Tout arrêt ou stationnement contraire aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.»



Pour rappel : il est interdit de stationner sur :

- Un arrêt sur un passage piéton
- Devant un panneau de signalisation ou marquage, en le masquant de la vue des autres usagers
- Sur une voie verte, bande ou piste cyclable
- Le long d'une chaussée avec une bande jaune
- Sur des trottoirs et devant une bouche incendie
- Sur un emplacement Personne à mobilité réduite (PMR), si on n'est pas une PMR.

Le stationnement est considéré comme dangereux, à proximité d'une intersection de routes, de virages, de sommets de côte ou de passages à niveau, lorsque la visibilité est insuffisante. L'amende est de 135 € avec une perte de 3 points sur le permis et selon l'infraction une suspension de permis de conduire pouvant aller jusqu'à trois ans.



Des places qui coûtent cher !



La loi définit le montant des contraventions en fonction de la gravité de l'infraction. Les stationnements peuvent être abusifs, gênants, très gênants et dangereux.

Stationnement abusif (7 jours ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances) : 35 € suivi d'une mise en fourrière aux frais du propriétaire si le véhicule n'a pas été retiré du domaine public

Stationnement gênant : 35 €

Stationnement très gênant : 135 €

Stationnement dangereux : 135 € - 3 points sur votre permis et le risque d'une suspension de permis de conduire de 3 ans maximum.



Vidéoprotection et verbalisation à distance



La procédure de vidéo-verbalisation des infractions routières existe depuis 2008 en France. Elle permet à un agent assermenté de constater sur un écran de contrôle une infraction au code de la route filmée par une caméra de vidéo-protection implantée sur la voie publique. L'image du véhicule en cause est capturée pour identifier sa marque et lire les numéros de sa plaque d'immatriculation. L'agent verbalisateur édite alors, par voie électronique, le procès verbal. Ce procès verbal est ensuite transféré automatiquement au Centre national de traitement de Rennes (CNT) qui édite et adresse un avis de contravention au domicile du titulaire de la carte grise.

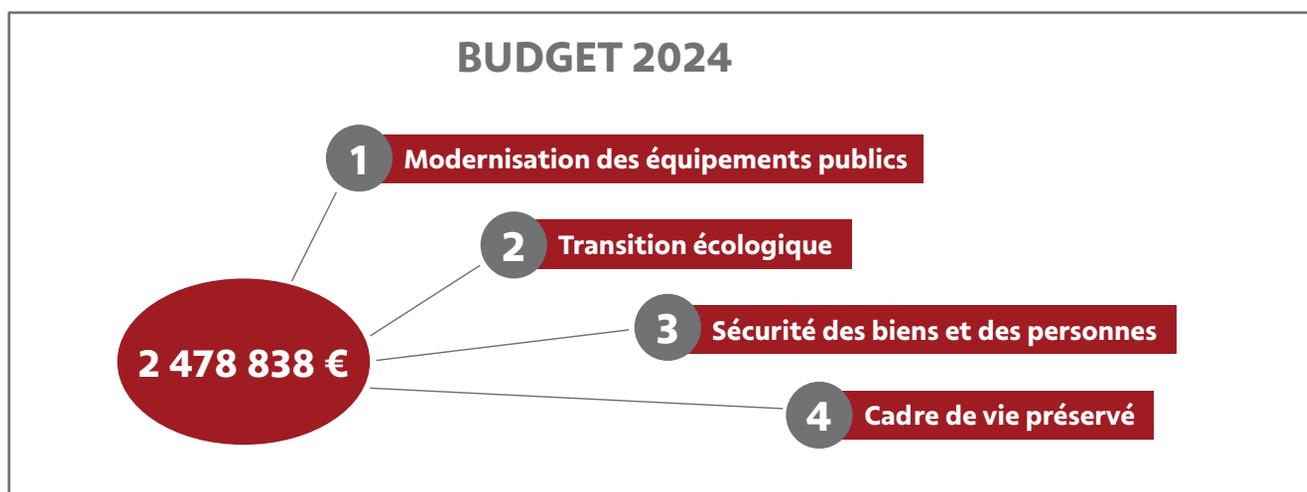
L'objectif de ces mesures est de lutter efficacement contre des causes majeures d'insécurité routière, notamment en agglomération, et d'influencer durablement le comportement des usagers de la route en les incitant au respect strict des règles du code de la route, partout et tout le temps.

*Articles R417-1 à R417-8 du Code de la route.

Une politique volontariste d'investissement

Depuis 2 ans, notre Commune se trouve, comme toutes les collectivités, confrontée à la crise énergétique et à l'hyperinflation qui affecte à la fois ses dépenses de fonctionnement mais aussi ses investissements. Après une période d'assainissement financier indispensable en début de mandat afin de rétablir une situation financière qui était très difficile en 2020, nous avons malgré tout renforcé les services aux habitants, élaboré puis lancé un plan d'investissement ambitieux visant à rendre plus attractive notre Commune. Le choix d'augmenter les taux des impôts locaux en 2023 a permis de retrouver de réelles marges de manœuvre notamment pour maintenir notre fort taux d'investissement nécessaire pour préparer l'avenir communal.

En 2024, le village poursuivra – **et sans hausse des taux d'imposition** – la mise en œuvre de sa politique d'investissement, conformément à ses engagements en faveur des Voisenonais et en tenant compte de l'urgence de la transition écologique et des tensions économiques et sociales.



Vidéoprotection	Panneau lumineux d'information		Panneaux photovoltaïques Mairie	Équipement du Mille-Club
	Rénovation et sécurisation de l'école	Plantations d'arbres		Modernisation de l'éclairage public
Restauration scolaire (esquisses et plans)		Aménagements de sécurité routière	Marquage et signalétique	Installation d'une pompe à chaleur

Dépenses

Investissement	1 611 938 €
Fonctionnement	866 900 €
Total	2 478 838 €

dont remboursement emprunts 718 820 €

=

Recettes

Subventions investissement	977 432 €
Dotations fonctionnement	105 600 €
Impôts et taxes	732 875 €
Emprunt	0
Excédents antérieurs reportés	455 532 €
Emprunt	0 €
Autres recettes	207 399 €
Total	2 478 838 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Niveau de dépenses d'équipement de l'ordre de : 880 000 €

Le plan d'investissement s'accéléra en 2024, sans recours à l'emprunt mais grâce à près de **617 000 €** (hors restes à réaliser de 2023 : 360 000 €) de subventions d'investissements et à nos fonds propres (fonds de roulement et autofinancement). Les principales dépenses d'investissement concerneront la modernisation des bâtiments publics et plus particulièrement de l'école.

Pour citer les dépenses les plus importantes :

- La vidéoprotection : 434 000 € ;
- La modernisation de l'éclairage public : 130 000 € ;
- La reconstruction du mur d'enceinte cour avant école : 57 000 € ;
- Le remplacement d'une chaudière : 54 000 € ;
- La réfection des sanitaires de l'école : 45 000 € ;
- La mise en peinture classes et salle accueil péri-solaire : 16 000 € ;
- Des travaux pour le parking : 12 000 € ;
- Diverses acquisitions de matériel et mobilier : 10 000 €.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les deux dernières années 2022 et 2023 ont fortement été affectées par l'inflation et ainsi que par les mesures de revalorisations des rémunérations du personnel consécutivement aux décisions prises par l'État en la matière. Malgré tout, Voisenon a su maîtriser, plus que dans d'autres communes, la progression des dépenses énergétiques.

En 2024, les charges de personnel devraient toujours se situer en-deçà du montant de 2022 mais en progression par rapport à 2023 si bien entendu le recrutement du personnel administratif intervient rapidement dans l'année. Dans le cas inverse, cela se traduira par l'achat de prestations à des tiers extérieurs et affectera donc les charges à caractère général. Le projet de budget 2024 tel qu'il sera bâti intègre ces éléments. Cela expliquera une grande partie de la progression projetée pour ces dépenses en 2024.

Mis en place en 2021, suite à une étude menée auprès de nos aînés, le portage des repas facilite depuis le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Florence LAZAROV, membre du CCAS* en tant représentante UDAF, membre du bureau de Familles Rurales**



Le projet de portage à domicile faisait partie des actions souhaitées par l'association Familles Rurales, c'était aussi un engagement de campagne de l'équipe de Julien AGUIN. C'est donc un projet commun qui a abouti avec la municipalité.

Depuis la fermeture du restaurant L'Hirondelle, c'est une association d'insertion professionnelle de Saint-

Germain-Laxis qui assure cette prestation auprès des Voisenonais via son activité traiteur « Papy Lunch ». C'est une opportunité de concilier prestations et actions sociales.

Ce service présente plusieurs atouts. Il contribue au maintien à domicile des personnes âgées qui n'ont plus l'envie ou la capacité de faire leurs courses et de cuisiner. Il garantit un apport nutritionnel et contribue à la diversification alimentaire. En vieillissant, on consomme souvent les mêmes produits par habitude.

Chez Papy Lunch, les repas sont confectionnés à partir de produits frais. Les menus sont variés, équilibrés et adaptés aux régimes alimentaires des utilisateurs selon les recommandations médicales (diabète, cholestérol, troubles rénaux...).

Le CCAS de Voisenon participe au financement de la livraison des repas aux domiciles des utilisateurs, ces derniers paient leurs repas à Papy Lunch.

Il serait utile de promouvoir l'existence de ce service de portage de repas à domicile dans notre territoire pour toucher les familles et les proches de personnes isolées, âgées ou immobilisées temporairement. **Ce service n'est pas uniquement réservé aux personnes âgées, il est précieux pour tous ceux qui ne sont pas en capacité régulièrement ou momentanément de préparer leur repas** (rééducation, immobilisation, mobilité réduite...).

C'est aussi un service de proximité avec des livraisons à domicile plusieurs fois par semaine qui permet de maintenir un lien social, de prévenir ou d'avertir si besoin.

* CCAS : Centre communal d'action sociale

** UDAF : Union départementale des associations familiales

Nicole MULLER, depuis 54 ans à Voisenon, membre du CCAS de Voisenon



C'est une grande fierté de fêter les 3 ans de ce service. **Nous vivons dans un village où la solidarité et l'humain sont très présents. Ici, on s'intéresse à ses voisins, on s'entraide, c'est l'exception voisenonaise.** La création de ce service répondait à un besoin, plusieurs personnes seules et notamment des

hommes veufs se trouvaient un peu démunis pour préparer leurs repas. Le service avait été confié à l'Hirondelle, le restaurant du village. C'est la fille de la propriétaire qui effectuait les livraisons, c'était très bien perçu par les bénéficiaires. Il y avait six personnes d'inscrites. Lorsque le restaurant a fermé, nous nous sommes rapprochés de Papy lunch à Saint-Germain-Laxis, ils ont pris le relai et tout le monde a l'air satisfait. Aujourd'hui, ils sont une petite dizaine de bénéficiaires du service de portage. Mais vous savez, même si il n'y avait qu'une

personne, si c'est vital il faut le faire. Pour mettre en place ce service, il suffit de contacter le CCAS. La communication est bien passée, dans les « Feuille de chou » et sur les réseaux sociaux. Le tissu associatif de Voisenon est dynamique, je suis toujours très impliquée.

Comment bénéficier du service de livraison de portages de repas à domicile

Ce service est coordonné par le CCAS de Voisenon.

Pour toute demande d'information, il faut s'adresser à la mairie :

Lundi et mardi : 14h à 17h - mercredi : 9h à 12h et de 14h à 19h - vendredi : 9h à 12h et de 14h à 17h
Tous les 3èmes samedis de chaque mois : 9h à 12h

Tél. : 01 60 68 29 00

e-mail : mairie@voisenon.fr

Madeleine MIRAUCOURT, 81 ans

Je suis très contente de ce service. Après l'Hirondelle c'est Papy Lunch, une entreprise d'insertion basée à Saint-Germain-Laxis qui effectue cette prestation. Ce sont des menus complets avec hors d'œuvre, plat, fromage et dessert qui sont livrés à domicile. Il y a une demie baguette par repas. Aujourd'hui, j'ai eu en plat de résistance andouillette et pommes sautées, hier côtelette pommes dauphines et la veille colin épinards. Les plats sont bien cuisinés et variés. Ils pourraient être plus équilibrés parfois cela manque de féculents ou inversement de fibres. Mais c'est très bon et copieux. Je ne choisis pas, j'aime bien la surprise de ne pas connaître le menu. Certains jours, le repas livré le matin fait aussi mon dîner. Ils sont très ponctuels aussi, la livraison intervient entre 10h et 10h30. C'est dommage que nous ne soyons pas plus nombreux à faire appel à ce service de livraison à domicile dans le village, car c'est secourable. Personnellement, je me fais livrer cinq repas par semaine. Le week-end, j'essaie de cuisiner et de varier avec des produits de saison.

J'ai de multiples pathologies qui limitent mes déplacements. Je n'ai plus de préhension. J'ai du mal à marcher et je deviens malvoyante. J'ai une aide-ménagère et des soins infirmiers quotidiens. Depuis peu, je perds la vue à cause d'une DLMA*. C'est le « bouquet », c'est difficile à vivre. Heureusement, ce service de portage de repas à domicile me simplifie la vie et me permet de rester chez moi plus

longtemps. Je n'ai pas du tout envie d'aller en maison de retraite. Ici, je suis chez moi dans mes affaires. Je vis à mon rythme. Je me lève quand je le souhaite. Il n'y a pas de bruit et j'ai plaisir à regarder mon jardin au fil des saisons. Ce service m'est indispensable, en plus cela évite les frais de courses et de carburant. Je trouve que cela n'a que des avantages et le prix est tout à fait abordable surtout pour un repas complet livré. J'encourage tous ceux qui en ont besoin à s'inscrire en contactant la mairie.

*Dégénérescence maculaire liée à l'âge



Julien AGUIN, maire de Voisenon, rend régulièrement visite aux bénéficiaires et s'enquiert de la réussite de ce service. Ici avec Mme MIRAUCOURT.

Budget participatif : Votez pour les projets de Voisenon !

La Commune de Voisenon, l'association Familles Rurales, l'association écologique et le Collège Nazareth participent activement au Budget participatif de la Région Île-de-France.

Les votes seront ouverts à partir du 10 juin 2024 jusqu'au 30 juin 2024.

Pour voter, rien de plus simple !
Se connecter sur :
<http://budgetparticipatif.iledefrance.fr>

Commémoration du 8 mai 1945

La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée en présence de :

- Monsieur Denis JULLEMIER, Conseiller départemental du Canton de Melun, Vice-président de l'assemblée départementale
- Madame Nathalie BEAULNES-SERENI, Conseillère départementale du Canton de Melun, Vice-présidente de l'assemblée départementale
- Des représentants du corps des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne
- Monsieur Erwan SAUVAUT, Porte-drapeau communal
- Monsieur Alain LAMBERT, Président de l'amicale des anciens combattants

Ce fut l'occasion de rappeler l'importance de de préserver et transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des hommes et femmes qui ont défendu le territoire national et ses idéaux. Monsieur le Maire a ainsi rappelé dans son discours :

« (...) Le 8 mai 1945, dans un élan collectif, chacun pleure les morts et salue ceux qui ont combattu. 79 ans après, réunis devant nos monuments aux morts, nous leur rendons un même hommage.

Nous nous souvenons des hommes et des femmes qui ont refusé d'abandonner la Patrie à ceux qui l'avaient occupée et à ceux qui l'avaient trahie. Résistants, ils s'étaient engagés sans calcul, sans garantie, mais résolus à vivre libres ou à mourir. (...) »



Les enfants des classes de CM1 et CM2 de l'école Jacqueline Auriol, leurs enseignantes Mmes ARNULF et OUHASSOU, et les jeunes du CMJ*, par la lecture de témoignages d'archives d'AVI Patrimoine, ont participé au devoir de mémoire des Voisenonais qui ont vécu l'occupation et la libération.

* Conseil municipal des Jeunes



Nouvelle signalétique des bâtiments

Afin de mieux identifier les bâtiments, l'équipe municipale a décidé d'apposer la charte graphique communale avec le nom des différents équipements. Cette nouvelle signalétique renforce

l'image et l'identité de notre village. Mairie, Mille-Club, Bibliothèque municipale...

Prochaine étape ? La Maison des associations éventuellement ?



Visite du Conseil départemental et de la Préfecture

Le 9 avril 2024, les membres du Conseil municipal des Jeunes et du Conseil des Sages ont participé à la visite du Conseil départemental de Seine-et-Marne et de la Préfecture organisée par Monsieur le Maire et Dominique GAUTREAU.

Nos charmants visiteurs ont été reçus par nos Conseillers départementaux, Denis JULLEMIER et Nathalie BEAULNES-SERENI ainsi que la Cheffe de bureau de Monsieur le Préfet pour une visite de l'hôtel des Saints-Pères hébergeant d'un côté le siège du Département et de l'autre les services de l'État.

Un guide et les élus départementaux ont pu expliquer les rôles respectifs de chaque institution et les relations qu'elles entretiennent avec les mairies, etc.

Monsieur le Maire, Denis JULLEMIER et Nathalie BEAULNES-SERENI ont expliqué comment ils travaillent ensemble au quotidien pour le bien-être des Voisenonais.



Une autre visite sera prochainement organisée. Pour plus d'informations, contactez le Conseil des Sages, en mairie au 01 60 68 29 00 ou sur : conseil.sages@voisenon.fr
(Photos : Département Seine-et-Marne)

Réseau électrique

A la suite de nombreuses coupures électriques récentes, Monsieur le Maire est intervenu auprès de l'opérateur ENEDIS afin que la meilleure solution possible soit trouvée. C'est chose faite ! Des travaux de remplacement de câbles défectueux ont été effectués pendant les mois d'avril et de mai 2024.



Soirées théâtre

Dans le cadre du déroulé de la saison culturelle du village, Olivier EDOUARD-BETSY, Adjoint au Maire délégué à la Culture et à la Vie locale a proposé aux Voisenonais deux pièces de théâtre particulièrement originales. Autour de Monsieur le Maire, l'équipe municipale est convaincue que la culture en milieu rural contribue à rapprocher les habitants, à développer le tourisme, à favoriser les mobilités, à promouvoir la qualité des territoires, à préserver le cadre de vie, à accroître l'attractivité et l'emploi local, etc.

« Enquêtes de haut-vol »

Cette pièce de théâtre nous a conté, le 18 mai dernier.

Un couple dont le mari passionné d'art reçoit la visite d'un commissaire de police enquêtant sur un vol de tableau qui aurait été commis par le fameux Fumas qui signe ses méfaits par une boîte à Meuhhh. S'ensuit une série d'événements truculents.



« Embouteillage »

Cette pièce se déroulait le 25 mai place du 14 juillet. Au cœur de Voisenon, des voitures sont prises dans un embouteillage. Dans chaque véhicule, vous attendent un ou deux comédiens pour vous faire partager des histoires de vie, cocasses, farfelues, émouvantes parfois. La voiture devient une petite salle de spectacle propice aux coups de blues, aux coups de fils, aux coups de cœur et aux coups de gueule.



Le vide-greniers de Voisenon sera présenté dans la Feuille de Chou de juillet 2024

Seine et Sports 2024

Sur proposition de Fanny LIDOUREN, Conseillère municipale déléguée à la Réussite éducative, notre village a participé, avec la commune voisine de Rubelles, au dispositif « Seine et Sports 2024 » porté par le Comité olympique de Seine-et-Marne et l'Union départementale du Sport scolaire.

La Commune a mobilisé l'A.S.C.V. et l'association des parents d'élèves pour accueillir différentes disciplines olympiques à faire découvrir aux petits et grands.

Le 20 avril 2024, les nombreux Voisenonais présents ont pu découvrir, en famille :

- En extérieur : Tir laser, Basketball et Handi-basket, Football, Flag football américain et Pétanque
- En intérieur : Breakdance, Tennis de table et Kickboxing

Une structure gonflable pour les plus petits était également sur place. L'esprit de la flamme olympique était à Voisenon !

Les filets de but de foot et la sonorisation étaient offerts par Loïc Alanoë, merci à lui.



Les textes et images sont transmis par les associations. Ils sont sous leur entière responsabilité.

Familles Rurales

Répare Café : tous les samedis de 10h à 12h à la maison des associations

Beaucoup d'objets que nous jetons ne demandent qu'une réparation basique pour être à nouveau parfaitement utilisables. Nous le savons et souvent malgré l'envie de réparer, nous renonçons faute de moyens (temps, compétences, outils) et de connaître l'existence de structures capables de réparer à des conditions acceptables.

Nous sommes actuellement 5 bénévoles couvrant un large champ de compétence en mécanique, électricité et électronique, et engagés dans une démarche où nous voulons promouvoir à la fois l'éco-responsabilité et le partage des connaissances, dans un esprit de convivialité.

Il n'est donc pas nécessaire d'avoir quelque chose à réparer pour passer nous voir.

Nous sommes ouverts à tous, notamment les jeunes, pour apprendre à réparer, discuter bricolage, ou tout simplement faire un brin de causette.

Le service est gratuit ; nous réparons essentiellement le petit électro-ménager (cafetières, grille-pain, aspirateurs, ...), ainsi que de nombreux matériels : nettoyeurs haute pression, tondeuse à gazon, ...

Nous offrons également une seconde vie aux ordinateurs soit en améliorant leurs performances (augmentation de mémoire, disques SSD) ou en changeant le système d'exploitation (passage à Linux).



Et grâce à internet il devient assez facile de trouver des pièces de rechange !

Réparer : un geste pour la planète, du bien à votre budget

Familles Rurales soutient l'économie solidaire et sociale

Pour nous joindre :
Venez voir ou appelez Céline au
09 50 13 49 89 (de 14h à 17h sauf mercredi et week-end)
secretariat@frvoisenon.net
Postez sur Facebook : Familles Rurales de Voisenon



L'Orangerie

Horaires des messes du secteur, à 10h

- Dimanche 10 Mars, Maincy - accueil anciens et futurs baptisés
- Dimanche 02 juin - Montereau-sur-Jard - **Accueil des agriculteurs**
- Dimanche 09 juin - Saint-Germain-Laxis
- Dimanche 16 juin - Maincy - **1ères communion**
- Dimanche 23 juin - **Voisenon**
- Dimanche 30 juin - Moisenay
- Dimanche 07 juillet - Aubigny

Contact :
gilbert.lisik@wanadoo.fr



AVI Patrimoine

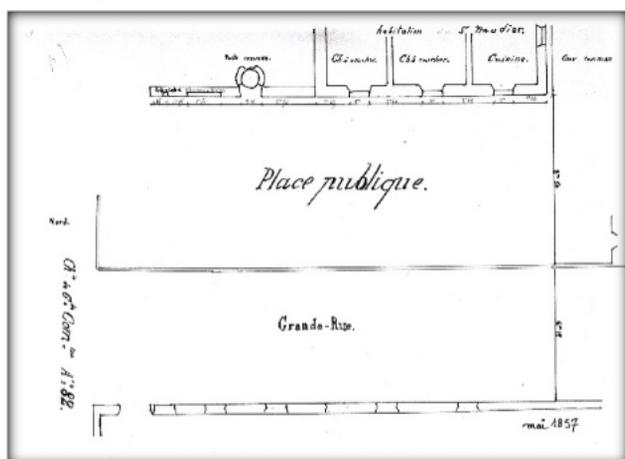
Ancienne place du village dite « place publique » ou « place de la croix »

Jusque dans les années 1960 la place du village se trouvait près des commerces.

Un peu d'histoire...

En mai 1857 le Conseil municipal décide d'acquérir une maison et les dépendances destinées à la formation d'une place publique « place de la croix » d'une superficie de deux ares.

En 1861, le village comptait 369 habitants, toutes les festivités et rassemblements se déroulaient à cet endroit.



Depuis plus d'un siècle et demi la facade n'a pas changé. Le puits commun, derrière une porte métallique se trouve aujourd'hui dans une maison privée.

Promenade historique au cœur du village

À partir de plans, de photos, d'observations de l'architecture des maisons, la configuration des puits privés et publics, nous commentons la vie quotidienne des Voisenonais bien différente au début du XXème siècle. La place publique située face aux deux restaurants épiceries (aujourd'hui un parking) rassemblait pour les fêtes du village qui ne comptait jusqu'en 1948 que 380 habitants. La réplique de la grotte de Lourdes derrière la chapelle, construite par des bénévoles après la seconde guerre mondiale est certes en mauvais état mais elle reste le témoin du temps où s'y organisaient des processions.

L'intérêt des participants de cet après-midi nous encourage à poursuivre sur un autre secteur du village.



Claudine CARÉ, présidente
06 78 80 44 64 ou
claudine.care-voi@orange.fr

Droit de réponse : M. Bernard VALLÉE a souhaité apporter une précision à l'expression libre de la majorité municipale « Réalisons l'avenir » du mois de mars 2024 indiquant que l'ancien adjoint au maire délégué aux finances cité était M. Fabien FOURNIER et non lui.

Majorité – Réalisons l'avenir

Dans le numéro de mars, nous vous informions que M. et Mme Jacques LELOUP, M. Fabien FOURNIER, Mme Valérie VERNIN-FOURNIER et Mme Annyck FOURNIER avaient perdu leur procédure contre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur les parcelles dont ils sont propriétaires. Ils ont fait appel de la décision rendue. M. LELOUP et Mme VERNIN-FOURNIER s'acharnent à répétition à demander la communication de documents afin de paralyser le secrétariat c'est dans la droite ligne des manœuvres que M. LELOUP a orchestrées pendant le précédent mandat. Rassurez-vous, elles ont toutes échouées. Cependant, elles coûtent très cher à la Commune, grèvent nos impôts en frais de justice et administratifs inutiles. Heureusement, notre groupe a réussi à relever le bilan laissé après des décennies désastreuses, aujourd'hui la conjoncture est cependant bien plus défavorable. Nous faisons fi des basses méthodes, des critiques non constructives. Le parachutage récent des consorts VERNIN-FOURNIER ainsi que la méconnaissance des règles et du territoire par M. LELOUP font un flop. Avoir la nostalgie du passé, pourquoi pas ? Préparer et construire l'avenir concrètement, c'est mieux et nettement plus utile, courageux aussi. Notre groupe, autour de notre Maire, s'attèle, sur le terrain au quotidien, à maîtriser l'urbanisme et les flux de circulation, à rétablir une politique d'investissement, à rendre service à chaque Voisenonais en créant de vrais services en fonction des moyens à la disposition du village. Depuis notre élection, la majorité des délibérations sont prises à l'unanimité surtout les plus stratégiques : les finances, la sécurité, preuves de notre esprit constructif, de notre concertation avec des prises de position courageuses visant à préparer un avenir durable : que chaque Voisenonais trouve sa place sur la voie publique et circule à pied en toute sécurité. Changer les habitudes est un défi, c'est aussi un engagement honnête et sincère de la confiance que vous nous avez donnée à près de 73% des voix. L'ensemble des réalisations que nous portons reçoit le soutien de l'État, de la Région, du Département et même de la Trésorerie. Encore une preuve que notre équipe est en phase avec les règles, les projets et les attentes du quotidien. Les différentes instances où siège notre Maire attestent de son expertise et de son expérience de bonne gestion d'une collectivité. Nous sommes à votre écoute pour faciliter le quotidien parce que Voisenon est au cœur de nos choix. Bel été à tous !

Minorité – Tous pour Voisenon

Sur le BIV n°14 « Expression libre de l'OPPOSITION » le Directeur de la Publication inscrivait « Texte non transmis », oubliant d'indiquer que nous n'avons pas été prévenus au préalable de la date limite de communication. Par ailleurs, dans son encart, la Majorité y qualifie même des Voisenonais de Groupuscule ! (Terme péjoratif utilisé pour désigner des activistes extrémistes). Parlons ensuite de la situation communale : Depuis décembre Voisenon n'a plus de secrétaire officielle ! Sur les demandes de communication de documents, serons-nous contraints de solliciter la CADA pour enfin les obtenir ? Cette dernière rappellera à la mairie ses obligations de communication des documents comptables et administratifs. On parle des procédures passées de M. LELOUP : il s'agit de celles pour défendre les intérêts financiers et patrimoniaux de la commune (en aucun cas pour des intérêts personnels) s'agissant de la « Maison Gautreau » que la commune a vendue pour 1 euro symbolique à la SPL en échange de participation aux investissements. Est-ce rentable pour la commune ? Sur le retrait des délégations du Maire Marc SAVINO, notre Maire actuel, se qualifiant alors « opposition constructive », était absent et n'a « pas souhaité participer » au vote. 5 élus de la majorité ayant pris conscience des dérives financières et décisionnaires du Maire, Fabien FOURNIER et 4 autres Elus de la majorité ont rejoint les 3 élus de l'opposition dans ce projet pour arrêter ces dérives. Aujourd'hui, le maire et sa majorité critiquent pourtant très régulièrement la gestion financière de Marc Savino ! Evoquons maintenant notre Ruralité : comment se sentir rural dans un village où l'on verbalise nos véhicules qui stationnaient depuis toujours dans nos rues et devant nos maisons ? Comment se sentir rural dans un village où les règles d'urbanisme et de construction ne sont pas toujours respectées, où l'on oblige une teinte de peinture, un type de portail ou de clôture sans respect de la spécificité de notre village ? Côté finances : lors du dernier Conseil Municipal, on oublie de vous préciser que l'excédent réalisé de 600 000 € clôturant les comptes de 2023 est obtenu en empruntant courant décembre la somme de 1 000 000 € Tout en dépensant beaucoup en prestations diverses. Retrouvez le classement national de « Voisenon 2022 » Argus des communes de l'Asso Contribuables Associés sur le site : www.lechodeVoisenon.com Très Bonnes vacances à tous Jacques LELOUP et Joel ROBITEAU (Tous Pour Voisenon)

Mariages et Pacs

La municipalité a célébré le mariage de

- Mme Ahlem BEN SALAH et M. Théo MAJOREL le 2 avril 2024

L'ensemble de la municipalité leur souhaite beaucoup de bonheur.

Décès

La municipalité adresse ses plus sincères condoléances à la famille et aux amis de

- Mme Jacqueline CHAPUY, décédée le 15 mars 2024
- Mme Jeannine PLÉ, décédée le 20 mars 2024

Jeux Olympiques et transports

Le temps des Jeux de Paris 2024, les tarifs des transports en commun augmentent en Île-de-France. Objectif : financer les renforts de l'offre de transport liés aux flux exceptionnels de voyageurs. **Une hausse qui ne touchera pas les Franciliens**

Vous êtes abonné ? Le prix de vos forfaits reste inchangé

Pour les abonnés Navigo Mois, Navigo Annuel, imagine R, les bénéficiaires de la tarification sociale et le forfait Améthyste : rien ne change, les prix restent les mêmes.

Vous n'êtes pas abonné ?

Deux options pour vous déplacer sans faire gonfler votre budget transport

- Optez pour le forfait Navigo Liberté+ Voyagez en métro, tramway ou bus et payez le mois d'après pour tous les trajets que vous avez réalisés. Votre ticket est à 1,73 euro et vos correspondances sont gratuites.
- Achetez vos titres de transport avant le 20 juillet
 - Chargez jusqu'à 30 tickets t+ sur votre passe Navigo Easy
 - Procurez-vous des carnets de tickets Origine-Destination

Informations complémentaires sur le site www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/tarification-jo-paris-2024

Jeux Olympiques
et Paralympiques de Paris 2024

**Pas d'augmentation des tarifs
pour les Franciliens !**

Université Inter Âges



Le programme de l'Université Inter-Âges (UIA) est disponible sur le site : <https://www.melunvaldeseine.fr/envie-de-bouger/luniversite-inter-ages-melun-val-de-seine>

Les inscriptions débutent le 18 juin 2024.

La police nationale nous informe

Arnaque aux paiements sans contact

Les autorités continuent de travailler à renforcer les lois et les dispositifs de sécurité pour anticiper ces nouvelles formes de criminalité. En parallèle, vous pouvez :

- désactiver la fonctionnalité de paiement sans contact si l'on ne se sert pas du dispositif,
- surveiller régulièrement ses comptes bancaires, afin de signaler toute transaction suspecte à sa banque, utiliser un accessoire conçu pour bloquer les ondes,
- enrayer votre carte bancaire dans du papier aluminium.

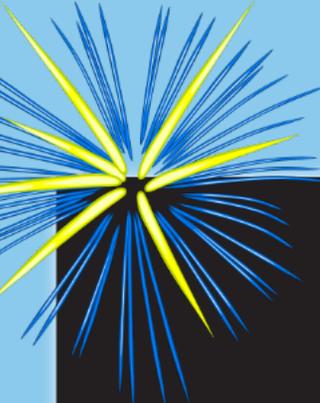
Nous vous rappelons la fermeture du réseau télécom cuivre au 31 janvier 2025.

Si vous disposez d'un abonnement sur le réseau cuivre (téléphonie fixe avec prise en T ou ADSL), devrez migrer vers la fibre optique ou une autre technologie très haut débit avant le 31 janvier 2025. Vous pouvez pour cela vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix.

Assurez-vous d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Pour approfondir ce sujet :

<https://www.ffttelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/>



13 - 14 juillet 2024 Week-end festif à Voisenon

SAMEDI 13 JUILLET – Parking du Mille-Club

- 19h30 – Ouverture de la guinguette sur le thème de la Marine
- 20h30 – Retraite aux flambeaux
- Jusqu'à 2h du matin : Bal
- Buvette, Food truck, etc.

DIMANCHE 14 JUILLET

- 12h – Commémoration de la Fête Nationale au Monument aux Morts
 - 14h – Concours de pétanque avec le Club de Cesson/Vert St Denis – Buvette Terrain du Mille-Club
 - 21h – Retransmission de la finale de la Coupe d'Europe de football Salle du Mille-Club
- 